

Formulaire d'inscription

Comité d'acquisition de l'artothèque
de la bibliothèque Gabrielle-Roy

Identité de l'artiste :
(S.V.P. écrire à l'encre et en lettres majuscules)

Nom de famille _____
Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Province _____
Code postal _____
Téléphone (résidence) _____
Téléphone (atelier) _____

Description des œuvres :

1- Titre _____
Année _____
Dimension en cm (H x L) _____
Technique _____
Tirage _____
Prix _____ \$
Droit d'auteur* _____ \$
TPS _____ \$ N° _____
(si l'artiste est inscrit)
TVQ _____ \$ N° _____
(si l'artiste est inscrit)
Total _____ \$

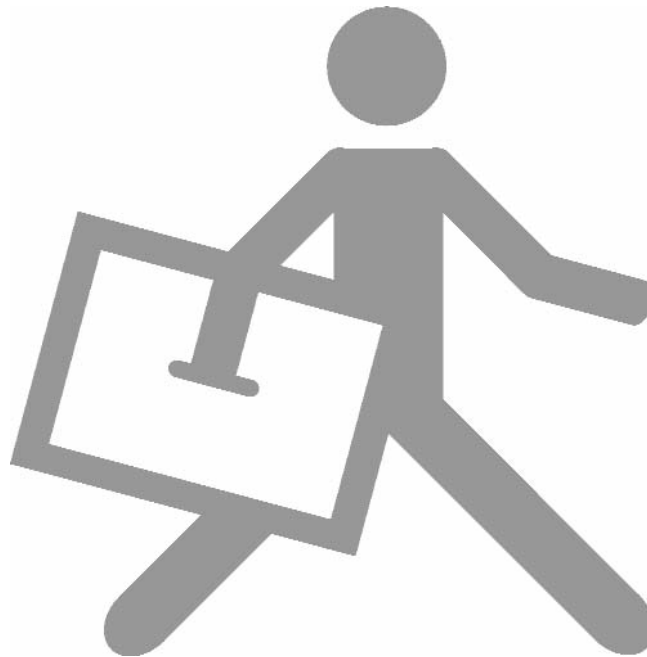
2- Titre _____
Année _____
Dimension en cm (H x L) _____
Technique _____
Tirage _____
Prix _____ \$
Droit d'auteur* _____ \$
TPS _____ \$ N° _____
(si l'artiste est inscrit)
TVQ _____ \$ N° _____
(si l'artiste est inscrit)
Total _____ \$

Signature _____

Date _____

Hâtez-vous !

Date limite d'inscription
le vendredi 30 avril 2010



Comité d'acquisition

de l'artothèque
de la bibliothèque
Gabrielle-Roy



Depuis 1983, les personnes abonnées
au Réseau des bibliothèques
de la Ville de Québec peuvent
bénéficier d'une artothèque à la bibliothèque
Gabrielle-Roy. L'artothèque permet
de sensibiliser le grand public aux arts visuels
et en particulier à l'art contemporain.
Pour ce faire, l'artothèque offre un service
de prêts d'œuvres d'art originales (les œuvres
multiples sur papier sont privilégiées)
et de reproductions.

Modalités de participation

L'artiste professionnel qui souhaite présenter son dossier au comité d'acquisition de l'artothèque doit dans un premier temps, remplir les conditions suivantes :

Admissibilité : artiste professionnel

Pour être considéré comme artiste professionnel, un individu doit être membre d'une association d'artistes professionnels reconnue, ou satisfaire à chacune des quatre conditions suivantes :

- résider au Québec ;
- être déclaré artiste professionnel ;
- créer des œuvres d'art pour son propre compte ;
- avoir exposé, produit, publié, mis en marché ou diffusé ses œuvres de quelque façon que ce soit ;
- recevoir de ses pairs le témoignage d'une reconnaissance comme artiste professionnel (mention d'honneur, récompense, prix, bourse, membre d'un jury, etc.).

Les collectionneurs ne sont pas admis.

Nombre d'œuvres

Un maximum de deux œuvres originales par artiste (ou par son représentant autorisé) pourront être soumises au comité d'acquisition. Les œuvres choisies doivent avoir été créées au cours des 5 dernières années. Si les œuvres ne sont plus disponibles au moment de l'achat, elles ne pourront pas être remplacées par d'autres œuvres. Dans ce cas, la transaction sera annulée.

Techniques et dimensions des œuvres

Les œuvres soumises au comité d'acquisition sont des estampes (œuvres multiples sur papier). Elles sont bidimensionnelles et doivent répondre aux critères d'originalité tels que définis par le *Conseil québécois de l'estampe**. Les œuvres de plus grand format seront privilégiées, mais ne doivent pas mesurer plus de 50 cm x 71 cm, ni être encadrées.

Prix de vente

Le comité d'acquisition dispose d'un montant maximum de 425 \$ par œuvre qui doit inclure :

- le prix de l'œuvre ;
- les droits d'auteur* ;
- les taxes (si le créateur est inscrit) ;
- l'emballage ;
- la manutention ;
- le transport.

Inscription

Les documents suivants sont requis lors de l'inscription :

- les œuvres originales
- un formulaire d'inscription dûment rempli (un par artiste) ;
- un curriculum vitae à jour détaillé, permettant de comprendre la démarche artistique ;
- un texte de présentation des œuvres soumises ;
- un disque compact contenant les images numérisées des œuvres proposées en format jpg. Le côté le plus court de l'image devra être d'un minimum de 1500 pixels.

Les documents reçus, à l'exception des œuvres originales soumises lors de l'inscription, demeurent la propriété de L'Institut Canadien de Québec.

Dépôt des œuvres

Les œuvres et les documents d'accompagnement devront être livrés à la bibliothèque Gabrielle-Roy **avant le 30 avril 2010**. Le comité d'acquisition se réunira dans les premières semaines de mai. Tous les participants seront avisés par écrit des résultats du concours.

L'artiste assume les frais encourus pour la livraison et le retour des œuvres proposées.

Date limite d'inscription

Le formulaire d'inscription dûment complété et les documents requis doivent parvenir à la bibliothèque Gabrielle-Roy au plus tard le **vendredi 30 avril 2010** à l'adresse suivante :

Bibliothèque Gabrielle-Roy
Comité d'acquisition de l'artothèque
350, rue Saint-Joseph Est (4^e niveau)
Québec (Québec) G1K 3B2

Renseignements :

Éric Therrien (418) 641-6789, poste 267
etherrien@institutcanadien.qc.ca

* Droits d'auteur

Sans limiter la protection accordée à l'artiste suivant la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs, l'artiste consent, par la signature du contrat d'achat, une licence non exclusive et non transférable des droits d'auteur suivants : le droit d'exposition ; le droit de reproduction sous forme imprimée ; le droit de reproduction électronique ; le droit de communication par télécommunication.

Cette licence s'appliquera à l'œuvre achetée, et cette licence est consentie à L'Institut Canadien de Québec, corporation à but non lucratif qui a pour mission la diffusion de la culture et de l'information, dans le prix d'achat initial (droits d'auteur) ou à titre gracieux. L'artiste accorde aussi la même licence de droits pour les œuvres déjà acquises par L'Institut Canadien de Québec.